

532
533
534
535
536
537

532. *Aspo.* S'étend depuis la terre de *Guaro Pusepu* jusqu'à celle de *Genake*, sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le lit de la rivière jusqu'à la limite d'*Aruc*, sur environ mille brasses. *Hopuaro-a-Itira* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Hopuaro-a-Itira*.

533. *Titamano.* S'étend depuis le lit de la rivière jusqu'à la limite d'*Aruc* sur environ mille brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de *Poio Tairua-a-Tira* jusqu'à celle encore de *Poio Tairua-a-Tira* sur environ cent brasses. *Hopuaro-a-Itira* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Hopuaro-a-Itira*.

534. *Kuato.* S'étend depuis la terre de *Damoua* de *elouoa* jusqu'à la terre de *Hopuaro-a-Tairua* sur environ quatre brasses. Il s'étend aussi depuis le lit de la rivière jusqu'à la limite de *Koana* sur environ deux cents brasses. *Hopuaro-a-Itira* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Hopuaro-a-Itira*.

535. *Parajou.* S'étend depuis *Walo-poua* jusqu'à la terre de *Taama-a-Poua* sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le lit de la rivière jusqu'à la limite d'*Atiroana* sur environ cinq cents brasses. *Hopuaro-a-Itira* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Hopuaro-a-Itira*.

536. *Tairua.* S'étend depuis la terre de *elouoa-a-Houa* jusqu'à celle de *Paroua-a-Tairua* sur environ quatre brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de *Uoua-a-Tairua* jusqu'à une cote de la montagne sur environ cent brasses. *Kouara-a-Paroua* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Kouara-a-Paroua*.

537. *Uara.* S'étend depuis la terre de *Paroua-a-Tairua* jusqu'à celle de *Hopuaro-a-Itira* sur environ deux cents brasses.